

Prêtre catholique

Un **prêtre catholique**, du grec ancien πρεσβύτερος / *presbúteros*, qui signifie « ancien », en latin *presbyter*, est un homme chrétien qui reçoit au moment de son ordination, par l'imposition des mains de l'évêque, la mission de « rendre présent » le Christ parmi les gens, en particulier par des sacrements comme l'eucharistie (la messe), le sacrement de réconciliation ou du pardon (la confession), le sacrement des malades (extrême-onction), en instruisant comme avec le catéchisme, en accueillant ou en guidant toutes les personnes qui s'adressent à lui¹.

Le prêtre fait l'objet d'une vocation particulière que les croyants catholiques identifient à un appel de Dieu. Le discernement de l'appel à la prêtrise et la formation du prêtre se fait au séminaire. Si ce que les catholiques reconnaissent comme l'appel de Dieu est confirmé par le séminariste et par l'Église, le séminariste est ordonné diacre puis prêtre par un évêque.

Dans l'Église catholique de rite latin, depuis la réforme grégorienne, les prêtres doivent prendre l'engagement de vivre dans le célibat.

Rôle et mission du prêtre

Si le terme de *prêtre* vient de *presbúteros* (πρεσβύτερος), l'*ancien*, c'est que dans les débuts de l'Église cette fonction est assignée à des hommes reconnus par le peuple pour leur sagesse et la clarté de leur discernement. À l'image du Christ, le prêtre est un « pasteur », il « paît » (symboliquement) le peuple de Dieu².

Alors que tous les baptisés exercent un sacerdoce baptismal, le prêtre est pris d'au milieu du peuple pour y témoigner de la présence même du Christ. Ces deux sacerdoce, selon leur modes propres, proviennent du même sacerdoce du Christ, mais différent dans leur essence³. En effet, lorsque le prêtre agit dans la charge qui lui est confiée, et notamment en conférant des sacrements tels que l'eucharistie ou le sacrement de pénitence et de réconciliation, c'est le Christ lui-même qui agit, en tant que tête de son Corps qu'est l'Église⁴.

L'homme qui doit être ordonné prêtre est avant cela ordonné diacre, c'est-à-dire *serviteur*. Le prêtre est donc à la fois configuré au Christ comme tête de son Église, mais aussi comme son serviteur⁵.

Finalement, à travers ses diverses activités, le prêtre est un *homme de Dieu*⁶ chargé d'être la présence du Christ au milieu de son peuple, à son service et pour le mener à la sainteté.

Le prêtre est le *ministre* de certains sacrements, c'est-à-dire que lui seul peut les donner :



Détail de *La messe de fondation de l'ordre des Trinitaires* de Juan Carreño de Miranda (1666, musée du Louvre).

- le baptême (les diacres sont aussi *ministres* de ce sacrement, et, dans des cas d'urgence, le baptême peut être donné par un laïc) ;
- l'eucharistie ;
- le sacrement de Réconciliation ;
- le sacrement des malades.

L'Église catholique considère que le prêtre agit *In Persona Christi Capitis* (dans la personne du Christ Tête). Il représente donc Jésus-Christ qui est le Souverain Prêtre exerçant le Vrai sacerdoce.

En revanche, le prêtre ne peut administrer ni la confirmation (sauf pour les Églises catholiques orientales), à moins de nécessité ou d'en avoir reçu mandat ponctuellement par son évêque, ni l'ordination, qui sont du ressort d'un évêque.

Pour ce qui est du mariage, l'Église considère traditionnellement que ce sont surtout les époux qui se confèrent mutuellement le sacrement⁸, le prêtre (ou bien le diacre, voire l'évêque) n'étant que le témoin obligatoire, et ce seulement depuis 1542 (concile de Trente)^{9,10}.

Le prêtre responsable d'une paroisse est appelé curé, recteur en Bretagne et dans certains autres cas, ou modérateur, alors que les prêtres qui l'assistent sont nommés vicaires. Un prêtre peut n'être attaché à aucune paroisse. Le presbytère est le logement de fonction autrefois réservé au(x) prêtre(s) d'une paroisse. Il était en général à proximité de l'église.

Un religieux (frère ou moine) peut également recevoir le sacerdoce. Il faut avoir reçu le sacerdoce pour pouvoir devenir évêque.

Les prêtres catholiques dans le monde

Chiffres de l'agence de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples au 31 décembre 2016 :

- Le nombre de prêtres s'élevait à 414 969 au 31 décembre 2016, leur nombre a diminué (- 687) par rapport à l'année précédente¹¹. Le continent où l'on constate encore une diminution consistante est une nouvelle fois l'Europe (- 2 583), auquel s'ajoute cette année l'Amérique (- 589). Les augmentations concernent l'Afrique (+ 1 181) et l'Asie (+ 1 304), l'Océanie demeurant stable¹¹.
- Le nombre des prêtres diocésains a augmenté globalement de 317, atteignant le chiffre de 281 831, avec une seule diminution, cette année encore : l'Europe (- 1 611), les augmentations concernant l'Afrique (+ 983), l'Amérique (+ 180), l'Asie (+ 744) et l'Océanie (+ 21)¹¹.
- Le nombre des religieux prêtres a quant à lui diminué globalement de 1 004 unités, soit le triple de l'année précédente, pour s'établir à 133 138. Consolidant la tendance de ces dernières années, leur nombre augmente en Afrique (+ 198), en Asie (+ 560) mais diminue en Amérique (- 769), en Europe (- 972) et en Océanie (- 21)¹¹.

En 2004, le nombre de séminaristes s'élevait à 214 629, répartis en 113 044 grands séminaristes et 101 585 petits séminaristes.



Prêtre américain célébrant l'eucharistie en 2005.

Au 31 décembre 2016, le nombre de séminaristes, diocésains et religieux s'élevait à 217 776, répartis en 116 160 grands séminaristes et 101 616 petits séminaristes¹¹.

Les hommes mariés ordonnés prêtres de rite non latin, tels les prêtres de rite oriental ou les pasteurs anglicans et luthériens convertis au catholicisme et alors ordonnés prêtres (les pasteurs ne sont pas prêtres), seraient, par ailleurs, plusieurs milliers¹².

Les prêtres catholiques en France

En 2017, la France comptait 14 786 prêtres, diocésains et religieux, en 1995, la France en comptait 28 694¹³.

En 2018, le nombre de séminaristes s'élevait à 828, et en 1995, ils étaient au nombre de 1 155¹³.

En 2019, 126 prêtres ont été ordonnés en France, dont 78 diocésains et 30 religieux¹⁴.

En moyenne, environ 50 % des séminaristes de première année quittent le séminaire avant la fin du cursus et 50 % finissent ordonnés¹⁵.

La forme tridentine du rite romain suscite proportionnellement plus de vocations avec 20 ordinations en 2015, chiffre à peu près stable depuis 2010¹⁶.

En France, les ministres du culte ont une certaine reconnaissance légale, indépendamment de la religion à laquelle ils appartiennent.

Les prêtres diocésains de France sont rémunérés par les dons des fidèles. Ils ne perçoivent pas un salaire pris directement sur les quêtes dominicales ou lors des sacrements réalisés. On ne parle d'ailleurs pas de salaire mais d'indemnités. Un prêtre touche environ 950 € mais est logé à titre gracieux, reçoit une indemnité supplémentaire de déplacement pour couvrir ses frais de véhicule, est affilié gratuitement à une mutuelle. Les prêtres d'Alsace et de Moselle sont rémunérés par l'État ; en effet, l'Église et l'État se sont séparés alors que l'Alsace et la Moselle étaient allemandes, ce qui fait que ces dernières sont toujours sous le régime du Concordat.

Il n'y a pas d'évolution de salaire durant la vie d'un prêtre, hormis celui du coût de la vie. Les prêtres français, hors églises du concordat, perçoivent la même indemnité, quelle que soit la fonction (prêtre en paroisse, archiprêtre de cathédrale, recteur de basilique, doyen, curé, vicaire...).

Un évêque perçoit la même indemnité qu'un prêtre¹⁷, mais est souvent logé plus confortablement par l'Église.

Formation

Dans les églises latines, majoritaires, les canons 232 à 264 du code de droit canonique de 1983 sont consacrés à la formation des ministres sacrés et des clercs¹⁸.

En France

Le séminaire assure la formation spirituelle, intellectuelle et humaine des candidats au sacerdoce. La formation des prêtres s'organise en trois grandes étapes de formation appelées cycles. Le premier cycle effectué en deux années comprend principalement une formation philosophique¹⁹ et biblique fondamentale. Les séminaristes demeurent toute la semaine dans l'enceinte du séminaire et rejoignent leur famille ou une

paroisse d'insertion en fin de semaine. Le deuxième cycle effectué en trois ans associe une formation en théologie fondamentale, théologie pastorale, théologie morale, et en Bible avec une insertion pastorale obligatoire en fin de semaine. Le troisième cycle est presque uniquement consacré à l'insertion pastorale, mais les candidats au presbytérat peuvent continuer des modules de formation spécifiques ou une formation continue²⁰.

Mais il n'y a pas que le séminaire qui propose la formation en vue du sacerdoce presbytéral. Les futurs prêtres voulant une formation plus intellectuelle et différente peuvent suivre des cours dans une université catholique (comme celles de Lyon, de Paris, du Sud-Ouest, voire l'Université pontificale grégorienne de Rome), ou bien dans une des deux universités d'État qui disposent en France d'une faculté de théologie catholique (l'Université de Strasbourg et l'Université de Metz en vertu du Concordat) sur accord et envoi de l'évêque, tout en vivant dans un Séminaire universitaire. Le savoir est le même qu'en séminaire, mais beaucoup plus approfondi et travaillé. C'est le même nombre d'années minimum obligatoires : 6 dans l'ordinaire. Les études à proprement parler sont d'une durée de cinq ans et débouchent sur un baccalauréat canonique de théologie. Le séminariste au bout de 5 ans (6 s'il a effectué une année de propédeutique), est ordonné diacre. Il effectue son stage diaconal en paroisse, ou dans un service diocésain, couramment pour une année. Il est ensuite ordonné prêtre. Éventuellement, l'étudiant peut poursuivre à l'issue du baccalauréat canonique, avec l'accord de l'Évêque, ou de son supérieur religieux, un second cycle de deux ans et se spécialiser dans un domaine théologique spécifique en passant une Licence canonique en théologie. C'est le grade minimal pour enseigner « canoniquement ». Puis, il peut poursuivre dans les mêmes conditions un troisième cycle en trois ans pour obtenir un doctorat canonique de théologie (bien souvent, avec une équivalence d'État, et une discipline conjointe telle que la Philosophie).

Célibat

Depuis le x^e siècle, le régime normal des prêtres de l'Église latine est le célibat. Il est admis, bien que peu courant, qu'un laïc marié en séparation de corps et n'ayant pas d'enfant mineur puisse être ordonné prêtre. Certains prêtres catholiques, venant de la Communion anglicane, ou de certaines Églises orientales en communion avec Rome (et donc catholiques), comme l'Église Maronite, sont autorisés à être mariés. Dans ces cas, les hommes mariés peuvent être valablement ordonnés. En revanche, une fois ordonnés, les prêtres ne peuvent plus se marier, et les évêques ne sont choisis que parmi les célibataires.

Il n'existe pas de statistique sur le nombre de prêtres qui se sont mariés après avoir abandonné leur ministère.

Ordination des femmes

Seuls les hommes peuvent être ordonnés prêtres dans l'Église catholique.

Journée de prière pour la sanctification des prêtres

Depuis 2002, la Journée de prière pour la sanctification des prêtres a lieu le jour de la fête du Sacré-Cœur²¹.

En 2009-2010, une année sacerdotale a été annoncée par le Saint-Siège pour fêter le 150^e anniversaire de la mort du curé d'Ars. Elle a été ouverte le 19 juin 2009, en la fête du Sacré-Cœur. Elle s'est terminée le 19 juin 2010²².

Perte de l'état ecclésiastique

La perte de l'état ecclésiastique par un prêtre (ou un moine, ou quelconque autre clerc catholique), dit dès lors *défroqué*, peut provenir de causes multiples. Quelques prêtres abandonnent volontairement leur état, ayant perdu la foi ou souhaitant se convertir à une autre religion, voulant se marier ou vivre une relation amoureuse. Cet abandon correspond à une rupture plus ou moins violente avec les vœux religieux prononcés lors de leur ordination sacerdotale (un prêtre étant ordonné pour l'éternité²³), avec le catholicisme ou avec l'Église.

Durant la Révolution française, la politique de déchristianisation a conduit à des pressions pour le défroquage des prêtres, cette décision ne pouvant être que personnelle. « Les prêtres réfractaires sont priés de quitter le Royaume sous peine de déportation ou de mort. Les autres, de se soumettre ou de se défroquer »²⁴, après la loi votée par la Convention en 1792.

Dans le droit canon, l'autorité ecclésiastique peut retirer à un prêtre ses attributions et ses responsabilités, requérir ou accepter la démission d'un évêque ou d'un archevêque de sa charge²⁵, comme elle le fait pour des cas de pédophilie, et elle peut également décider de leur renvoi de l'état clérical²⁶.

Il y aurait 10 000 anciens prêtres en France²⁷, qui ne disposent à ce titre d'aucun droit social (en tant que tel, un religieux ne cotisant pas au chômage)²⁸. L'association *Chemins nouveaux* regroupe 400 d'entre eux. La revue jésuite italienne *La Civiltà Cattolica*²⁹ indiquait pour sa part en 2007, sur la base de chiffres diocésains, que de 1964 à 2004, 69 063 prêtres ont quitté leur ministère et que, de 1970 à 2004, 11 213 d'entre eux l'ont repris, quelles qu'en soient les raisons.

Débats

Pour Albert Rouet, archevêque émérite de Poitiers, le système d'un maillage territorial tenu par des prêtres toujours moins nombreux est en France à bout de souffle. Dans son ouvrage *Prêtres, sortir du modèle unique* (Médiaspaul, 2015), il invite à réinterroger ce système et met en cause un clergé qui règnerait sans partage. « Il n'est plus tenable de maintenir les laïcs en sujétion, admis à ne donner qu'une aide »³⁰.

Références

1. Définition du mot prêtre sur le site de la Conférence des Évêques de France (<http://www.eglise.catholique.fr/ressources-annuaires/lexique/definition.html?lexiqueID=94&Expression=Pr%EAtre>)
2. cf. Jn 21: Jésus s'adresse à Pierre en lui disant *pais mes brebis*
3. cf. Concile Vatican II, Lumen Gentium n° 10
4. cf. Presbyterorum Ordinis n° 2 et 6
5. cf. Jn 13, le lavement des pieds
6. Pretres.com (<http://www.pretres.com/index.php/homme-de-dieu>)
7. Voir le Code de Droit Canonique, Can. 861. (http://www.vatican.va/archive/FRA0037/___P2T.HTM)
8. *Catéchisme de l'Église catholique*, § 1623 : « Selon la tradition latine, ce sont les époux qui, comme ministres de la grâce du Christ, se confèrent mutuellement le sacrement du Mariage en exprimant devant l'Église leur consentement. Dans la tradition des Églises orientales, les prêtres ou évêques qui officient sont les témoins du consentement mutuel échangé par les époux (cf. CCEO, can. 817), mais leur bénédiction est nécessaire aussi à la validité du sacrement (cf. CCEO, can. 828). » texte en ligne (http://www.vatican.va/archive/FRA0013/___P4W.HTM). CCEO = *Code de droit canon des Églises Orientales*, texte en ligne (<http://www.intratext.com/X/FRA0361.HTM>)

9. Depuis le concile de Trente, l'union est célébrée par un prêtre - La fabuleuse histoire du mariage : des origines à aujourd'hui (<https://www.mariages.net/articles/origines-et-histoire-du-mariage--c5102>)
10. § VII. — Des formalités du mariage. 2^e alinéa : il ne peut y avoir de légitime et véritable Mariage que celui qui est contracté en présence du propre Curé, ou d'un autre Prêtre délégué par lui, ou par l'Ordinaire, et devant un certain nombre de témoins. (<http://foicatholique.cultureforum.net/t1968-catechisme-du-concile-de-trente-du-sacrement-de-mariage>)
11. « News - Agenzia Fides » (http://www.fides.org/fr/stats/64944-VATICAN_Les_statistiques_de_l_Eglise_catholique_2018), sur www.fides.org (consulté le 19 septembre 2019)
12. *Civiltà Cattolica* cité par l'AFP, 19/04/2007, Repris par Topchrétien.com (<http://www.topchretien.com/topinfo/?/12655/57000-pretres-catholiques-ont-quitte-leur-sacerdoce-pour-se-marier>)
13. « Les ministres ordonnés et religieux » (<https://eglise.catholique.fr/guide-eglise-catholique-france/statistiques-de-leglise-catholique-france-monde/statistiques-de-leglise-catholique-france/ministres-ordonnes-religieux/>), sur *Église catholique en France* (consulté le 19 septembre 2019)
14. « 126 prêtres ordonnés en 2019 » (<https://eglise.catholique.fr/espace-presse/communiqués-de-presse/482217-126-pretres-ordonnes-2019/>), sur *Église catholique en France*, 24 juin 2019 (consulté le 19 septembre 2019)
15. Pâques célébrée cette année par 405 000 prêtres. Et en France ? (<http://news.catholique.org/laune/994-paques-celebree-cette-annee-par-405-000>), sur catholic.org : « Or, en moyenne, sur deux séminaristes entrant en formation, un seul parvient à l'ordination. »
16. « France 2015, 20 nouveaux prêtres pour la forme extraordinaire et seulement 68 pour la forme ordinaire » (http://www.paixliturgique.fr/aff_lettre.asp?LET_N_ID=2360), sur *Paix liturgique.fr*, 23 juin 2015 (consulté le 23 juin 2015).
17. [1] (<http://catholique-belfort-montbe.cef.fr/pratique/qfp/viequo.htm>)
18. Titre III, Les ministres sacrés ou clercs (Cann. 232 - 293). Chapitre I : La formation des clercs (http://www.vatican.va/archive/FRA0037/_PV.HTM).
19. Le premier cycle de philosophie (<https://www.seminairedebordeaux.fr/vie-dun-seminariste/le-premier-cycle-la-philosophie>)
20. Troisième cycle : modules de formations spécifiques et formation continue (<https://missiondefrance.fr/la-formation/>)
21. Article du 1^{er} juin 2004 de l'agence Zénit ; publié sur le site Génération Jean-Paul II (<http://www.generationjpii.org/article367.html>)
22. *2009-2010, une année sacerdotale* Site de la Conférence des évêques de France (<http://www.eglise.catholique.fr/actualites-et-evenements/dossiers/annee-sacerdotale/2009-2010-une-annee-sacerdotale.html>)
23. Père Josemaría Escrivá de Balaguer, « "Prêtre pour l'éternité", homélie, in "Aimer l'Église", chap. 3 » (https://fr.escrivaworks.org/book/aimer_le_eglise-chapitre-3.htm)
24. « 1790, pour les prêtres, "se soumettre, se défroquer ou mourir" / 1793 Monseigneur de Champbertrand est guillotiné » (<http://www.histoire-sens-senonais-yonne.com/pages/gerard-daguin-chroniques-historiques/vers-la-separation-de-l-eglise-et-de-l-etat-a-sens-1/1790-dissolution-des-ordres-religieux.html>), sur www.histoire-sens-senonais-yonne.com (consulté le 30 juillet 2018).
25. « Démission de l'archevêque australien Philip Wilson », *Le Monde.fr*, 30 janvier 2018 (lire en ligne (https://abonnes.lemonde.fr/religions/article/2018/07/30/demission-de-l-archeveque-australien-philip-wilson_5337554_1653130.html), consulté le 30 juillet 2018).
26. « Code de Droit Canonique - IntraText » (http://www.vatican.va/archive/FRA0037/_P53.HTM), sur www.vatican.va (consulté le 30 juillet 2018).


27. « Ils ont renoncé à la prêtrise, mais pas à l'Église », *La Croix*, 28 novembre 2011 (ISSN 0242-6056 (<https://www.worldcat.org/issn/0242-6056&lang=fr>), lire en ligne (https://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Ils-ont-renonce-a-la-pretrise-mais-pas-a-l-Eglise-_NP_-2011-11-28-741139), consulté le 30 juillet 2018).
28. Le JDD, « Défroqué, condamné, mais heureux : un prêtre abandonne son sacerdoce par amour », *lejdd.fr*, 1^{er} mars 2015 (lire en ligne (<https://www.lejdd.fr/Societe/Defroque-condamne-mais-heureux-un-pretre-abandonne-son-sacerdoce-par-amour-720488>), consulté le 30 juillet 2018).
29. *La Civiltà Cattolica*, citée par l'AFP, 19/04/2007.
30. Bruno Bouvet, « Penser les prêtres de demain » (<https://www.la-croix.com/Culture/Livres-Idees/Livres/Penser-les-pretres-de-demain-2015-05-20-1314109>), sur *la-croix.com*, 20 mai 2015

Annexes

Bibliographie

- André Lemaire, *Les Ministères aux origines de l'Église : Naissance de la triple hiérarchie, évêques, presbytres, diacres*, Cerf, 1971
- André Lemaire, *Les Ministères dans l'Église*, Le Centurion, 1974
- Fritz Lobinger, *Qui ordonner ? Vers une nouvelle figure de prêtres*, coll. *Pédagogie pastorale* n° 6, Bruxelles, Lumen Vitae, 2008, 124 p. (ISBN 978-2-87324-344-9)
- Guy Tilliette, p.s.s., *Devenir prêtre et pasteur*, Téqui, 1998

Articles connexes

- Prêtre 
- Moine
- Prêtre ouvrier
- Épîtres pastorales
- Séminariste
- Liste de prêtres de fiction
- Année du sacerdoce
- Vocation

Liens externes

-
-
- Notice dans un dictionnaire ou une encyclopédie généraliste : *Gran Enciclopèdia Catalana* (<https://www.enciclopedia.cat/EC-GEC-0140528.xml>)
- Notices d'autorité : Bibliothèque nationale tchèque (<http://aut.nkp.cz/ph114899>)
- [vidéo] « Prêtre, pour quoi faire ? » (<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/caf91040449/pretre-pour-quoi-faire>) reportage de 21 minutes, émission *Plein cadre*, ORTF, 21 janvier 1972, INA
- « Qu'est-ce qu'un prêtre catholique aujourd'hui ? » (<http://qe.catholique.org/pretrise/2570-qu-est-ce-qu-un-pretre-catholique-aujourd>), Catholique.org

- « Comment devenir prêtre ? » (<https://cybercure.fr/je-celebre-les-sacrements/ordre/article/comment-devenir-pretre>), Cybercuré
 - [vidéo] « Qu'est-ce que c'est un prêtre catholique ? » (<http://www.ktotv.com/video/00160364/qu-est-ce-que-c-est-un-pretre-catholique>), KTO
-
-

Ce document provient de « https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Prêtre_catholique&oldid=201109720 ».